

Comité Départemental de l'Aide Médicale Urgente, de la Permanence des Soins et des Transports-Sanitaires (CODAMUPS – TS)

Sont à désigner : **2 maires titulaires**

Fréquence : 3 réunions par an

Durée du mandat : 5 ans

Mission :

Le CODAMUPS-TS a pour mission de veiller à la qualité de la distribution de l'aide médicale urgente, à l'organisation de la permanence des soins et à son ajustement aux besoins de la population.

Il s'assure de la coopération des personnes physiques et morales participant à l'aide médicale urgente, au dispositif de la permanence des soins et aux transports sanitaires.

Désignation AMF 29 :

Titulaires
Mme Marguerite LAMOUR <i>Maire de PLOUDALMEZEAU</i>
M. Daniel MOYSAN <i>Maire de CROZON</i>

Mise à jour : février 2018